

**LUNDI 31 AOÛT 2020**

## **Rentrée scolaire 2020**

### **REDONNER LA PRIORITÉ À L'ÉCOLE**

**« Ouvrir une école, c'est fermer une prison » - Victor HUGO**

Au cœur de notre projet pour Montpellier, l'éducation tient une place centrale. Notre première priorité est de réaliser l'école de la République : publique, obligatoire, gratuite et laïque, offrant à chaque enfant les moyens de s'épanouir quels que soient ses besoins éducatifs, et contribuant ainsi à l'égalité des chances. Pour y parvenir, nous concrétiserons un plan ambitieux de réussite éducative, dans lequel la Ville s'engage pleinement à prendre part au parcours pédagogique de chaque enfant.

Lieu d'apprentissage et d'intégration sociale, l'école doit tout faire pour garantir à chaque enfant l'accès à un savoir qui instruit et qui émancipe. C'est notre conviction. Et ce sera l'engagement de toute l'équipe municipale lors des six prochaines années. Nous souhaitons à toutes les familles montpelliéraines, parents et enfants, une excellente année scolaire.



*Ville de Montpellier*



**Michaël DELAFOSSE**  
Maire de Montpellier  
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



**Fanny DOMBRE-COSTE**  
Première adjointe en charge de la Ville éducative et réussite scolaire



**Marie MASSART**  
Adjointe déléguée à la politique alimentaire et à l'agriculture urbaine



**Nadia AKIL**  
Conseillère municipale déléguée à l'inclusion scolaire auprès de la Première adjointe



**Françoise BOUTET-WAISS**  
Conseillère municipale déléguée à la mixité scolaire, lutte contre le harcèlement scolaire et soutien à la parentalité auprès de la Première adjointe



**Célia SERRANO**  
Conseillère municipale déléguée à l'enseignement artistique et culturel auprès de la Première adjointe

## I- ASSURER DE BONNES CONDITIONS D'ACCUEIL

La réussite de tous se fonde d'abord sur de bonnes conditions d'accueil, au sein de chaque établissement. La Ville doit utiliser sa compétence technique et architecturale au profit d'équipements pour les enfants, dont le bien-être est essentiel.



*Nouvelles salles en modulaire pour le dédoublement des classes CP/CE1, école Julie Daubié (quartier Cévennes) - Ville de Montpellier*

### 1- UN PLAN CONCERTÉ DE RÉNOVATION ET DE CONSTRUCTION DES ÉCOLES

Un vaste plan pluriannuel concerté de rénovation et de construction des écoles sera défini dès cette année. Il permettra d'offrir les mêmes conditions d'accueil de qualité à l'ensemble des élèves de la ville, quel que soit leur quartier, afin de rééquilibrer les investissements sur la ville. Il sera élaboré dans les mois qui viennent, comme un schéma directeur, en concertation, et constituera un engagement de la Ville pour les prochaines années.

### 2- UN PROGRAMME DE RAFRAICHISSEMENT DES COURS D'ÉCOLES

Le temps du bitume gris utilisé pour les cours d'écoles est révolu. Pour réaliser la transition écologique et adapter la ville aux fortes chaleurs, notre ambition est de moderniser la réfection des cours d'écoles pour faire baisser la température ressentie par les enfants, et ainsi améliorer leur cadre de vie. Un travail sur les matériaux permettra de créer de véritables îlots de fraîcheur, où chacun peut se ressourcer grâce à un espace pensé avec plus de végétation, plus d'eau et plus d'ombre.

Ces espaces veilleront à ne pas reproduire les stéréotypes qui fragilisent l'égalité filles-garçons. Un travail de concertation sera mené avec les enfants, aidés par des spécialistes, pour que leur future cour soit à l'image de leurs usages réels et de leurs envies.

Chaque nouveau programme de construction d'une école bénéficiera de cette feuille de route, afin d'adapter à terme toutes les cours de la ville. D'ici septembre 2021, les enfants de 10 écoles pourront profiter de ces aménagements dès leur rentrée.

### **3- L'INSTALLATION D'UN VIDÉOPROJECTEUR ET D'UN ORDINATEUR PAR CLASSE**

Lorsqu'il permet d'innover dans l'intérêt de l'enfant, le numérique doit être intégré au projet pédagogique. Pour aider les enseignants et animateurs dans cette démarche, la Ville équipera chaque classe d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur, dans le courant de l'année scolaire. De nombreuses classes seront équipées d'ici Noël.

### **4- LA SECURISATION DES ABORDS DES ECOLES PAR DES CHEMINEMENTS PIETONS ET VELOS**

L'accès à l'école doit être protégé, dans tous les sens du terme. A Montpellier, trop d'écoles semblent s'inquiéter de risques liés à la circulation, souvent automobile, aux abords de l'école. Pour réduire la pollution et sécuriser les cheminements alentours, des travaux de voirie et des aménagements seront entrepris devant certaines écoles pour en sécuriser l'accès, en concertation avec les communautés scolaires et riverains. Des études seront lancées prochainement pour que les écoles volontaires puissent réaliser ce projet.

## II- RÉINVESTIR L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

La réussite de tous se fonde également sur une politique éducative ambitieuse. La Ville doit y prendre part, pour réaliser l'idée d'une cité éducatrice. En plus des avancées ici évoquées, nous serons attentifs à la qualité des ateliers périscolaires, et de tous les temps gérés par la Ville, afin d'en faire de réels outils pédagogiques qui contribuent à offrir à chaque enfant un véritable bagage culturel.



*Priorité à la réussite éducative – Ville de Montpellier*

### 1- LA MISE EN PLACE D'UN GRAND PLAN DE SOUTIEN SCOLAIRE

A l'occasion de cette rentrée 2020-2021, un dispositif de soutien scolaire gratuit, public et laïque sera expérimenté dans les écoles et approfondi au cours de l'année 2020-2021. De 16h30 à 17h30 les jours d'école, et les mercredis et samedis dans les médiathèques et Maisons pour Tous, des enseignants et animateurs qualifiés accompagneront les enfants par petits groupes dans l'acquisition des savoirs fondamentaux.

Chaque enfant doit pouvoir avoir accès à un suivi approfondi au-delà du temps scolaire, adapté à ses besoins, sans que sa famille n'ait à devoir prévoir cet accompagnement dans les finances du foyer.

## **2- UNE AIDE AUX FAMILLES FRAGILES POUR LA PREMIERE INSCRIPTION À UNE ACTIVITE SPORTIVE OU CULTURELLE**

Dans le parcours d'un enfant, l'engagement dans une association est particulièrement important pour son émancipation. Aussi, nous avons à cœur de proposer, dès le début du mandat, une mesure d'aide aux familles pour toute première adhésion d'un jeune de 6 à 16 ans à une association sportive ou culturelle, dans le cas où celui-ci perçoit l'Aide de Rentrée Scolaire (ARS) ou de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH) par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole.

Avec son tissu associatif très riche, notre ville bénéficie de véritables atouts pour être une cité fraternelle où le vivre-ensemble et la cohésion sociale tiennent une place centrale. Nous ne pouvons accepter qu'un enfant qui le souhaite ne puisse pas avoir accès à une activité sportive et culturelle parce que cela représente un coût trop important pour son foyer.

## **3- L'AUGMENTATION DE LA DOTATION EN FOURNITURES SCOLAIRES**

Pour donner aux enseignants les moyens de nos ambitions, la dotation de fournitures scolaires par enfant passe de 40.5 € à 45 € dans les écoles publiques comme privées. Cette mesure s'impose après qu'elle n'ait pas été augmentée depuis 2014.

## **4- LA GARANTIE D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DANS CHAQUE CONSEIL D'ECOLE**

Pour que la Ville puisse répondre aux préoccupations de chaque communauté éducative, un représentant de l'administration sera présent et/ou élu à chaque conseil d'école. Il pourra prendre note de ses demandes et y apporter des réponses directes. La confiance passe d'abord par une bonne écoute et une bonne communication sur les questions qui animent quotidiennement les écoles.

### **III- UNE ALIMENTATION PLUS SAIN ET UNE TARIFICATION SOLIDAIRE**

Véritable levier pour lutter contre les inégalités sociales et pour éduquer à la transition écologique, la cantine fera aussi l'objet d'une attention particulière. Nous travaillerons sur la qualité des produits proposés, en limitant au maximum les produits ultra-transformés, après l'arrêt du projet de méga-cuisine centrale. Grâce à de plus petites unités de cuisine de proximité, nous pourrons tendre d'ici 2026 vers 100 % de produits bio et/ou de qualité.



*Des produits de proximité dans les assiettes des élèves - Ville de Montpellier*

#### **1- UNE TARIFICATION SOLIDAIRE À 50 CENTIMES DANS LES CANTINES**

Pour défendre l'accès des enfants issus des familles les plus fragiles à au moins un repas complet par jour, le nouveau tarif de 50 centimes par repas sera payé par les familles monoparentales (parents isolés) bénéficiaires du RSA dès le 1<sup>er</sup> septembre, déclarées auprès de la CAF. Il facilitera l'accès à un repas équilibré sans peser sur les finances des familles fragiles.

#### **2- L'ASSOUPLISSEMENT DES RÉSERVATIONS A LA CANTINE ET AUX TEMPS PERISCOLAIRES**

Nous souhaitons améliorer le confort des familles montpelliéraines et prendre en compte leur besoin de souplesse dans leur organisation, notamment pour les parents qui ne sont pas en mesure de s'engager en avance, car leur métier ne le leur permet pas.

Les familles pourront désormais modifier leurs réservations jusqu'à 10 jours avant le jour de fréquentation réservé. Afin que nos services puissent s'organiser et éviter le gâchis, les réservations continuent d'être organisées par période scolaire, c'est-à-dire de vacances à vacances et à l'année, tout en ayant la possibilité de modifier ces choix pré-remplis.

Les réservations pourront également se faire pour l'année, non plus sur une seule semaine type déclinable toute l'année, mais en pouvant différencier chaque jour de la semaine.

### **3- L'INSTAURATION D'UN REPAS VÉGÉTARIEN PAR SEMAINE**

Plébiscité par les enfants, un repas végétarien sera servi une fois par semaine - dont deux sans protéine animale par mois. Face à l'augmentation des demandes des familles, une option de menu exclusivement végétarien tous les jours de la semaine sera également proposée à partir de 2021.



## COVID-19

# UNE RENTRÉE PARTICULIÈRE

**Malgré le contexte sanitaire difficile lié à la Covid-19, tous les enfants doivent retrouver le chemin de l'école. La Ville de Montpellier s'engage, en étroite collaboration avec le Rectorat, à appliquer les mesures sanitaires préconisées par le Ministère de l'Éducation nationale. Le protocole en question est applicable dès la rentrée scolaire 2020-2021 et s'appuie notamment sur l'avis rendu le 7 juillet par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).**

Les principales mesures sanitaires dans les écoles de Montpellier sont les suivantes:

- La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves
- La distanciation physique n'est plus obligatoire en extérieur
- Le port du masque est obligatoire pour les plus de 11 ans dans les espaces clos et en extérieur, lors des déplacements et en classe
- Le port du masque est obligatoire pour les enseignants et les personnels dans les écoles (espaces clos et extérieurs)
- La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire mais sa mise en œuvre est conseillée dans la mesure du possible
- L'accès aux jeux extérieurs est autorisé et le partage de jeux au sein d'une même classe est permis

Dans ce cadre défini par le Ministère, et tout en l'appliquant, la Ville fait preuve de *pragmatisme pour que l'accueil des enfants soit maintenu, en assurant leur sécurité* comme celle des adultes.

Pour cela, chaque groupe scolaire disposera à la rentrée du matériel nécessaire pour sécuriser l'accueil des enfants (gel hydro-alcoolique, bobines essuie-mains en papier, savon liquide, etc.). Les produits d'entretien conformes au protocole sanitaire en vigueur seront naturellement fournis aux agents et utilisés.

Nous savons l'ensemble des communautés éducatives et directions d'écoles mobilisés, avec les agents de la Ville, pour que la rentrée puisse se faire pour tous.

*Pour plus d'informations, se référer au protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires réalisé par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.*

*LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION À MONTPELLIER  
(Chiffres juillet 2020)*

- 21 555 élèves (8163 maternelles et 13 392 élémentaires – chiffres au 28 juillet 2020)
- 1 423 agents
- 126 écoles
- 21 Accueils de Loisirs municipaux + 22 Accueils de loisirs associatifs
- 7 associations d'éducation populaire intervenant dans l'accueil périscolaire

**BUDGET 2020**

- REUSSITE EDUCATIVE : 97,7 M€ soit le 1er budget de la Ville
- Fonctionnement (hors personnel) : 14,8 M €
- Investissement : 30,9 M €
- Personnel : 52 M €
- La dotation scolaire passe de 40,5 à 45 € par élève

**RESTAURATION SCOLAIRE / TEMPS PERISCOLAIRES**

- 1 770 000 repas fabriqués par an
- 87 restaurants scolaires
- 14 400 repas fabriqués en moyenne par jour
- Plus de 18 000 enfants inscrits aux temps périscolaires

# RENTRÉE SCOLAIRE – MARDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE

## PROGRAMME DES VISITES OUVERTES À LA PRESSE

En présence de Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole et de Sophie BEJEAN, Rectrice de la région académique Occitanie, Rectrice de l'académie de Montpellier, Chancelière des universités

### TEMPS 1

8h30 : Visite de l'école élémentaire Jules Simon et de son Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

**Ecole élémentaire Jules Simon : 45 rue de la Méditerranée**

### TEMPS 2

9h30 : Visite de l'école primaire Victor Schœlcher sur le dédoublement des classes de grandes sections et CP, et sur la citoyenneté (échanges avec les enfants)

10h45 : Micro tendu

**Ecole primaire Victor Schœlcher : 25 rue Robespierre**

### TEMPS 3

11h00 : Visite de l'école élémentaire Savary sur le thème de l'éducation artistique et culturelle (découverte d'une fresque réalisée par une résidence d'artiste) et du numérique (l'école étant labellisée « numérique 2 », lancement du plan d'équipement des écoles en vidéoprojecteurs)

12h00 : Micro tendu

**Ecole élémentaire Alain Savary: 240 quai Flora Tristan**

Afin de respecter les gestes barrières, le port du masque sera obligatoire.



@PresseMTP  
#Education

[newsroom.montpellier3m.fr](https://newsroom.montpellier3m.fr)

Contact presse – Laure CHAZOILLER  
04 67 13 49 19 / 06 02 09 11 38  
[l.chazouiller@montpellier3m.fr](mailto:l.chazouiller@montpellier3m.fr)